

**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**  
**DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 4 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le premier juin deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

**Etaient présents** : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Charlène BOUGLÉ, Joannie DEMONTOUX, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU, Christophe REFFIENNA, José PEREIRA

**Absents excusés** : Gilles LAMARQUE pouvoir à Charlène BOUGLÉ

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie PIÉDALLU

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Stéphanie PIÉDALLU a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2026.

**OBJET** : Délibération pour la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

L'application de la formule selon le décret 2007-606 du 25/04/2007, donne le droit à la commune à une redevance de 310,07€ pour une longueur de 3382 m et la revalorisation de l'indice ING soit :

$$PR = ((0.035€ \times L) + 100€) \times 1.42$$

**LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Madame Le Maire, LAVOISÉ Fan



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 08/06/2026  
Et publication ou notification du : 08/06/2026  
AUNAY SOUS CRECY le 08/06/2026

